



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
16.04.2003 Bulletin 2003/16

(51) Int Cl.7: **A45D 44/00**, A47F 7/00,
G09F 5/00

(21) Numéro de dépôt: **02292202.5**

(22) Date de dépôt: **06.09.2002**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
IE IT LI LU MC NL PT SE SK TR
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeurs:
• **Ploix, Dominique**
75006 Paris (FR)
• **Eskenazi, Nathalie**
93400 Saint-Ouen (FR)

(30) Priorité: **12.10.2001 FR 0113190**

(74) Mandataire: **Boulard, Denis**
L'OREAL-DPI
6 rue Bertrand Sincholle
92585 Clichy Cédex (FR)

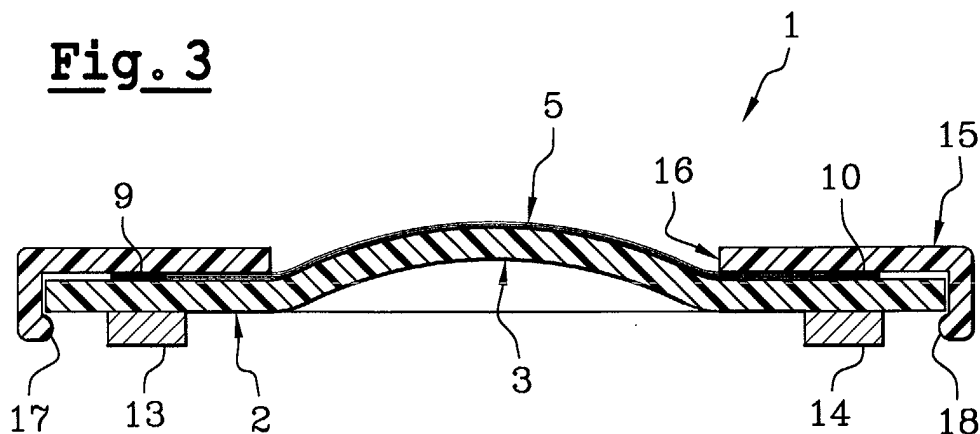
(71) Demandeur: **L'OREAL**
75008 Paris (FR)

(54) **Dispositif de présentation d'au moins une mèche de cheveux, et présentoir équipé d'au moins un tel dispositif**

(57) La présente demande concerne un dispositif (1) de présentation d'au moins une mèche de cheveux (4, 5, 6) comprenant un support (2) dont une portion (3) est de forme bombée non cylindrique et au moins une

mèche de cheveux (4, 5, 6) maintenue fixement sur le dispositif et dont au moins une partie est disposée sur la portion bombée (3) du support et conformée au profil de cette dernière.

Fig. 3



Description

[0001] La présente invention a trait à un dispositif porte-mèche, tel qu'utilisé pour présenter, sur un point de vente ou dans un salon de coiffure, les nuances de couleurs d'une gamme de produits de coloration capillaire.

[0002] Traditionnellement, les mèches aux couleurs de la gamme d'un produit de coloration, sont configurées sous forme de boucles, et collées sur un support, par exemple en carton.

[0003] Avec de tels supports, la mèche n'est pas présentée de manière optimale. En effet, ses dimensions et son volume sont souvent insuffisants pour mettre en valeur sa couleur réelle, et en particulier, ses reflets.

[0004] Le brevet US-A-5 647 485 décrit un support de mèche dans lequel la mèche à exhiber est étalée sur une surface courbe cylindrique. Un tel support de mèche est destiné à équiper les rayons des supermarchés et autres distributeurs de produits de coloration capillaire. Toutefois, un tel dispositif n'est pas adapté lorsqu'il s'agit de disposer toute une gamme de couleurs de mèches sur une présentoir unique, fixé par exemple sur un mur, en particulier, lorsque les supports de mèches sont destinés à être disposés sous forme d'un arrangement à lignes et à colonnes multiples.

[0005] Aussi, est-ce un des objets de l'invention que de réaliser un dispositif porte-mèche résolvant en tout ou partie les problèmes discutés ci-avant en référence aux systèmes de présentation conventionnels.

[0006] C'est en particulier un objet de l'invention que de réaliser un dispositif porte-mèche permettant à la consommatrice de se rendre compte précisément de la couleur réelle de la mèche, et en particulier de ses reflets.

[0007] C'est encore un autre objet de l'invention que de fournir un dispositif porte-mèche qui soit économique à réaliser, et qui puisse être monté, notamment de façon amovible, sur un présentoir de conception et d'esthétique originales par rapport aux présentoirs classiques.

[0008] D'autres objets encore apparaîtront dans la description détaillée qui suit.

[0009] Selon l'invention, ces objets sont atteints en réalisant un dispositif de présentation d'au moins une mèche de cheveux comprenant un support dont une portion est de forme bombée non cylindrique, au moins une mèche de cheveux fixée sur le dispositif étant au moins en partie disposée sur la portion bombée du support et conformée au profil de cette dernière.

[0010] Ainsi, la présentation de la mèche sur un support de forme bombée, notamment sous forme d'une calotte hémisphérique, permet de donner à la mèche du volume, et de lui conférer une plus grande "accroche" à la lumière, et ce, quel que soit l'angle d'incidence de celle-ci. De ce fait, la mise en valeur des reflets de la mèche se trouve améliorée de façon sensible.

[0011] Dans le cas où un tel dispositif est monté sur un présentoir, fixé par exemple à un mur, en raison de la courbure, de préférence constante, de la surface

bombée du support selon une pluralité de directions non parallèles entre elles (à la différence d'un support cylindrique tel que décrit dans le brevet US-A-5 647 485 évoqué ci-avant), la mise en valeur des reflets et du volume de la mèche peut être perçue par une personne située exactement en face du présentoir, ou décalée latéralement par rapport au présentoir.

[0012] Le support peut être constitué de tout matériau synthétique ou naturel, à l'exception des tissus vivants. Il peut s'agir notamment de plastique, de métal, de bois, de verre, etc.

[0013] Les mèches peuvent être constituées de cheveux naturels ou synthétiques. La longueur des mèches peut aller d'environ 7cm à 15 cm.

[0014] De préférence, la (ou les) mèches est (sont) fixée(s) par ses (leurs) deux extrémités en deux zones situées de part et d'autre de la portion bombée du support.

[0015] Selon une caractéristique avantageuse de l'invention, le dispositif comprend au moins deux mèches préformées, disposées côte à côte sur la portion bombée du support, chaque mèche comportant une pluralité de cheveux pré-encollés entre eux, notamment par thermosoudage, en au moins une zone, et de préférence en au moins deux zones situées en chacune des extrémités de la mèche. Cette disposition à au moins deux mèches permet, lorsque la portion bombée du support est de relativement grande surface, de favoriser l'étalement homogène des cheveux sur ladite portion bombée.

[0016] De préférence encore, le dispositif comprend au moins trois mèches, une première mèche disposée sur une zone centrale de la portion bombée du support (portion la plus haute), et des seconde et troisième mèches disposées de part et d'autre de la première. Cette caractéristique est avantageuse en ce que le mouvement d'étalement latéral de chacune des mèches est plus limité, ce qui permet de maintenir une densité, à la fois suffisante et homogène, de cheveux en tout point de la portion bombée apparente du support, en particulier lorsque la portion bombée du support est de surface et/ou de courbure relativement importante. En effet, les mèches latérales, qui encadrent la mèche centrale, évitent que cette dernière ne s'écarte trop de part et d'autre de la partie la plus haute de la surface bombée, et laisse à cet endroit, un trou inesthétique.

[0017] La (ou les) mèches peut (peuvent) être fixée (s) par collage sur le support, notamment en ses (leurs) deux extrémités.

[0018] Selon un mode de réalisation préférentiel, le dispositif comprend un masque monté sur le support, ledit masque délimitant une ouverture au travers de laquelle émerge(nt) la (ou les) portion(s) de mèches disposée(s) sur la portion bombée du support, et dont la section est telle que au moins les extrémités de la (ou des) mèche(s) soient masquées. Un tel masque permet de maintenir l'homogénéité de la répartition des cheveux sur la portion bombée du support, et permet en outre de délimiter un contour précis de la partie exposée

de la (ou des) mèche(s).

[0019] De préférence, la section de ladite ouverture est sensiblement identique, voire légèrement supérieure, à la section de la portion bombée du support. Ainsi, configuré relativement au support bombé, le masque tend la (ou les) mèche(s), et les force à se conformer davantage au profil de la portion bombée du support.

[0020] De préférence encore, la portion bombée du support ainsi que ladite ouverture sont de forme circulaire, leur diamètre étant compris entre 5 et 10 cm, et de préférence, entre 5,5 et 9 cm.

[0021] Le masque peut être monté par encliquetage sur le support.

[0022] De préférence, la portion bombée du support est constituée d'une portion sensiblement hémisphérique. Le rayon de courbure de la portion bombée peut être voisin du rayon de courbure moyen du crâne d'une personne adulte.

[0023] Typiquement, un tel rayon de courbure peut être compris entre 10 et 20 cm, et de préférence, entre 12 et 18 cm.

[0024] Des moyens, notamment sous forme d'un ou plusieurs aimants permanents, peuvent être prévus pour assurer la fixation amovible du dispositif sur un présentoir destiné à en recevoir une pluralité. Cette capacité du dispositif selon ce mode de réalisation de l'invention, à être enlevé du présentoir, permet de modifier aisément la configuration du présentoir, en fonction de nouvelles couleurs ou nuances à mettre en avant.

[0025] Lesdits moyens de fixation peuvent être fixés au dos du support, notamment par collage.

[0026] Avantageusement, le dispositif comprend des moyens, notamment sous forme d'une languette, ou d'une encoche, pour faciliter l'enlèvement du dispositif dudit présentoir. Cette caractéristique est avantageuse lorsque la totalité de la surface du présentoir est occupée par un arrangement de plusieurs dispositifs, disposés de manière si proches les uns des autres qu'il serait difficile, d'en enlever un, sans risquer de le détériorer ou de détériorer un dispositif adjacent, en essayant de glisser un outil adéquat entre la surface du présentoir et le dos du support.

[0027] Selon un autre aspect de l'invention, on réalise également un présentoir pour mèches de cheveux, comprenant au moins un premier dispositif selon l'invention, comportant une ou plusieurs mèches d'une première couleur, et au moins un second dispositif selon l'invention, comportant une ou plusieurs mèches d'une seconde couleur et/ou nuance. Les premier et second dispositifs peuvent être disposés sous forme d'un arrangement à au moins deux lignes et au moins deux colonnes.

[0028] De préférence, le présentoir comporte un support formé, au moins pour partie, d'un matériau sensible à un champ magnétique, notamment une feuille métallique.

[0029] Avantageusement, le support est plan et est bordé par un cadre faisant saillie par rapport à un plan moyen du support.

[0030] D'autres objets encore apparaîtront dans la description détaillée qui suit.

[0031] L'invention consiste, mises à part les dispositions exposées ci-dessus, en un certain nombre d'autres dispositions qui seront explicitées ci-après, à propos d'exemples de réalisation non limitatifs, décrits en référence aux figures annexées, parmi lesquelles :

- la figure 1 montre une vue en perspective d'un présentoir de mèches, comprenant une pluralité de supports de mèches selon l'invention ;
- la figure 2 représente une vue éclatée d'un support de mèche selon un mode de réalisation préférentiel de l'invention; et
- la figure 3 représente une vue en coupe du support de mèche de la figure 2.

[0032] Le présentoir 100 représenté à la figure 1 comprend un support plan 101 de forme rectangulaire, bordé par un cadre 102, et sur lequel sont disposés une pluralité de supports de mèches 1, qui seront décrits en détail ultérieurement.

[0033] Le présentoir 100 est destiné à être accroché sur un mur, ou monté sur un pied. De préférence, on dispose au voisinage du présentoir, notamment au dessus, un éclairage adéquat (non représenté), apte à générer des reflets sur les mèches portées par chacun des supports de mèches 1.

[0034] Le support plan 101 est constitué d'au moins une feuille métallique de manière à pouvoir assurer un accrochage magnétique amovible des supports de mèches 1 sur le présentoir 100.

[0035] Les supports de mèches 1 sont arrangés sous forme d'une pluralité de lignes, correspondant chacune à une couleur donnée, et une pluralité de colonnes, correspondant chacune à une nuance ou à un degré desdites couleurs.

[0036] Le support de mèche 1 représenté aux figures 2 et 3 comprend un support 2, constitué d'une plaque rectangulaire, et au centre de laquelle est formée une calotte hémisphérique 3. Le rayon de courbure de la calotte 3 est de l'ordre de 15 cm. Le rayon de la portion bombée 3 du support est de l'ordre de 8 à 9 cm.

[0037] La plaque 2 est réalisée en plexiglas.

[0038] Sur la portion bombée 3 du support 2, sont disposées côte à côte, trois mèches de forme plane, et de couleur identique 4, 5, 6. Les mèches 4, 5, 6 sont formées d'une pluralité de brins encollées entre eux en deux zones thermosoudées 7-12, disposées aux deux extrémités de chaque mèche. La largeur de chaque mèche 4, 5, 6 est d'environ 25 mm.

[0039] Du côté du support 2 opposé au dôme 3, le support 2 comporte deux bandes aimantées 13, 14, destinées à la fixation du support de mèches 1 sur le présentoir 100 décrit en référence à la figure 1.

[0040] Les mèches 4, 5, 6 sont collées sur le support 2 via leurs zones thermosoudées 7-12, de part et d'autre du dôme 3, de sorte que les cheveux constituant les mèches

ches 4, 5, 6, recouvrent de façon homogène et relativement dense la totalité de la surface de la portion bombée 3 du support 2.

[0041] Après collage des mèches 4, 5, 6 sur la portion bombée 3 du support 2, on dispose sur le support 2, un masque 15 de forme identique à la forme du support 2, et traversé par une fenêtre circulaire 16 de diamètre légèrement supérieur au diamètre du dôme 3.

[0042] Le masque 15 est réalisé en un matériau thermoplastique non transparent.

[0043] Sur deux cotés opposés du masque 15, ce dernier présente un rebord 17, 18, se terminant un bourrelet destiné à l'encliquetage du masque 15 sur le support 2.

[0044] Sur l'un des bords du masque 15, perpendiculaires aux rebords 17 et 18, le masque présente une encoche 19 destinée à favoriser l'enlèvement du support de mèches 1 du présentoir 100.

[0045] Pour monter le masque 15 sur le support 2, après avoir étalé de manière homogène les brins constituant les trois mèches 4, 5, 6, sur la totalité de la surface bombée du support 2, on met la fenêtre 16 en regard de la portion bombée 3 du support 2. On provoque alors l'encliquetage des rebords 17 et 18 sur les bords correspondants du support 2. Ce faisant, les mèches sont maintenues fermement dans leur configuration d'étalement homogène sur la totalité de la surface bombée apparente 3 du support 2. Les portions encollées 7-12 des mèches 4-6 sont quant à elles cachées derrière le bord circulaire du masque délimitant l'ouverture 16.

[0046] Sur la face avant du masque 15, il est possible de prévoir un logo, un sigle ou toute autre identification commerciale.

[0047] Au dos de la plaque 2 de chaque support de mèche 1 peut figurer une désignation de la couleur des cheveux correspondante.

[0048] Dans la description détaillée qui précède, il a été fait référence à des modes de réalisation préférés de l'invention. Il est évident que des variantes peuvent y être apportées sans s'écarter de l'esprit de l'invention telle que revendiquée ci-après.

Revendications

1. Dispositif (1) de présentation d'au moins une mèche de cheveux (4, 5, 6) comprenant un support (2) dont une portion (3) est de forme bombée non cylindrique et au moins une mèche de cheveux (4, 5, 6), maintenue fixement sur le dispositif, et dont au moins une partie est disposée sur la portion bombée (3) et conformée au profil de cette dernière.
2. Dispositif (1) selon la revendication 1 **caractérisé en ce que** la (ou les) mèches (4, 5, 6) est (sont) fixée(s) sur le support (2) par ses (leurs) deux extrémités (7-12) en deux zones situées de part et d'autre de la portion bombée (3) du support (2).
3. Dispositif (1) selon la revendication 1 ou 2 **caractérisé en ce qu'il** comprend au moins deux mèches (4, 5, 6) disposées côte à côte sur la portion bombée (3) du support, chaque mèche (4, 5, 6) comportant une pluralité de cheveux pré-encollés entre eux en au moins une zone, et de préférence en au moins deux zones (7-12) situées en chacune des extrémités de la mèche.
4. Dispositif (1) selon la revendication 3 **caractérisé en ce qu'il** comprend au moins trois mèches (4, 5, 6), une première mèche (5) disposée sur une zone centrale de la portion bombée (3) du support, et des seconde et troisième mèches (4, 6) disposées de part et d'autre de la première.
5. Dispositif (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes **caractérisé en ce que** la (ou les) mèches (4, 5, 6) est (sont) fixée(s) par collage sur le support (2), notamment en ses (leurs) deux extrémités.
6. Dispositif (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes **caractérisé en ce qu'il** comprend un masque (15) monté sur le support (2), ledit masque délimitant une ouverture (16) au travers de laquelle émerge(nt) la (ou les) portion(s) de mèches (4, 5, 6) disposée(s) sur la portion bombée (3) du support, et dont la section est telle que au moins les extrémités (7-12) de la (ou des) mèche(s) (4, 5, 6) soient masquées.
7. Dispositif (1) selon la revendication 6 **caractérisé en ce que** la section de ladite ouverture (16) est sensiblement identique, voire légèrement supérieure, à la section de la portion bombée (3) du support.
8. Dispositif (1) selon la revendication 6 ou 7 **caractérisé en ce que** la portion bombée (3) du support ainsi que ladite ouverture (16) sont de forme circulaire, leur diamètre étant compris entre 5 et 10 cm, et de préférence, entre 5,5 et 9 cm.
9. Dispositif (1) selon l'une quelconque des revendications 6 à 8 **caractérisé en ce que** le masque (15) est monté par encliquetage sur le support (2).
10. Dispositif (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes **caractérisé en ce que** la portion bombée (3) du support est constituée d'une portion sensiblement hémisphérique.
11. Dispositif (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 10 **caractérisé en ce que** la portion bombée (3) du support (2) comporte un rayon de courbure voisin du rayon de courbure moyen du crâne d'une personne adulte.

12. Dispositif (1) selon la revendication 11 **caractérisé en ce que** le rayon de courbure est compris entre 10 et 20 cm, et de préférence, entre 12 et 18 cm.
13. Dispositif (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 12 **caractérisé en ce qu'il** comprend des moyens, notamment sous forme d'un ou plusieurs aimants permanents (13, 14), pour assurer la fixation amovible du dispositif (1) sur un présentoir (100) destiné à en recevoir une pluralité. 5
10
14. Dispositif (1) selon la revendication 13 **caractérisé en ce que** lesdits moyens de fixation sont fixés au dos du support (2), notamment par collage. 15
15. Dispositif (1) selon la revendication 13 ou 14, **caractérisé en ce qu'il** comprend des moyens, notamment sous forme d'une languette, ou d'une encoche (19), pour faciliter l'enlèvement du dispositif dudit présentoir (100). 20
16. Présentoir (100) pour mèches de cheveux, comprenant au moins un premier dispositif (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, comportant une ou plusieurs mèches d'une première couleur, et au moins un second dispositif (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, comportant une ou plusieurs mèches d'une seconde couleur et/ou nuance. 25
30
17. Présentoir (100) selon la revendication 16 **caractérisé en ce qu'il** comporte un support (101) constitué, au moins pour partie, d'un matériau sensible à un champ magnétique. 35
18. Présentoir (100) selon la revendication 16 ou 17 **caractérisé en ce que** le support (101) est plan et bordé par un cadre (102) faisant saillie par rapport à un plan moyen du support. 40
19. Présentoir (100) selon l'une quelconque des revendications 16 à 18 **caractérisé en ce que** les premier et second dispositifs (1) sont disposés sous forme d'un arrangement à au moins deux lignes et au moins deux colonnes. 45

50

55

Fig. 1

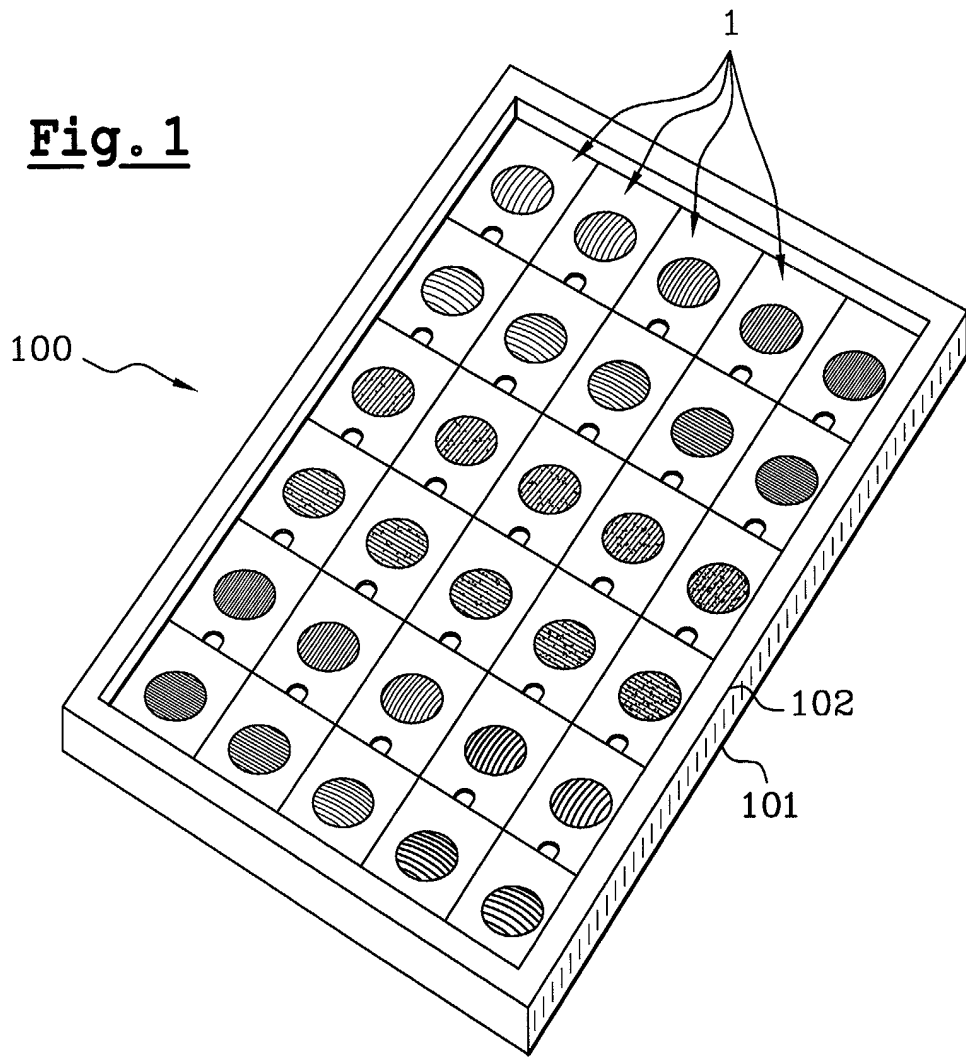


Fig. 3

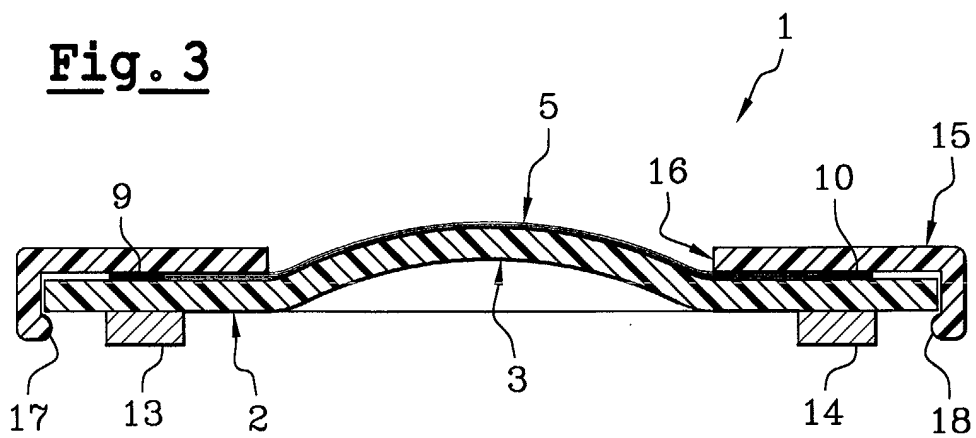
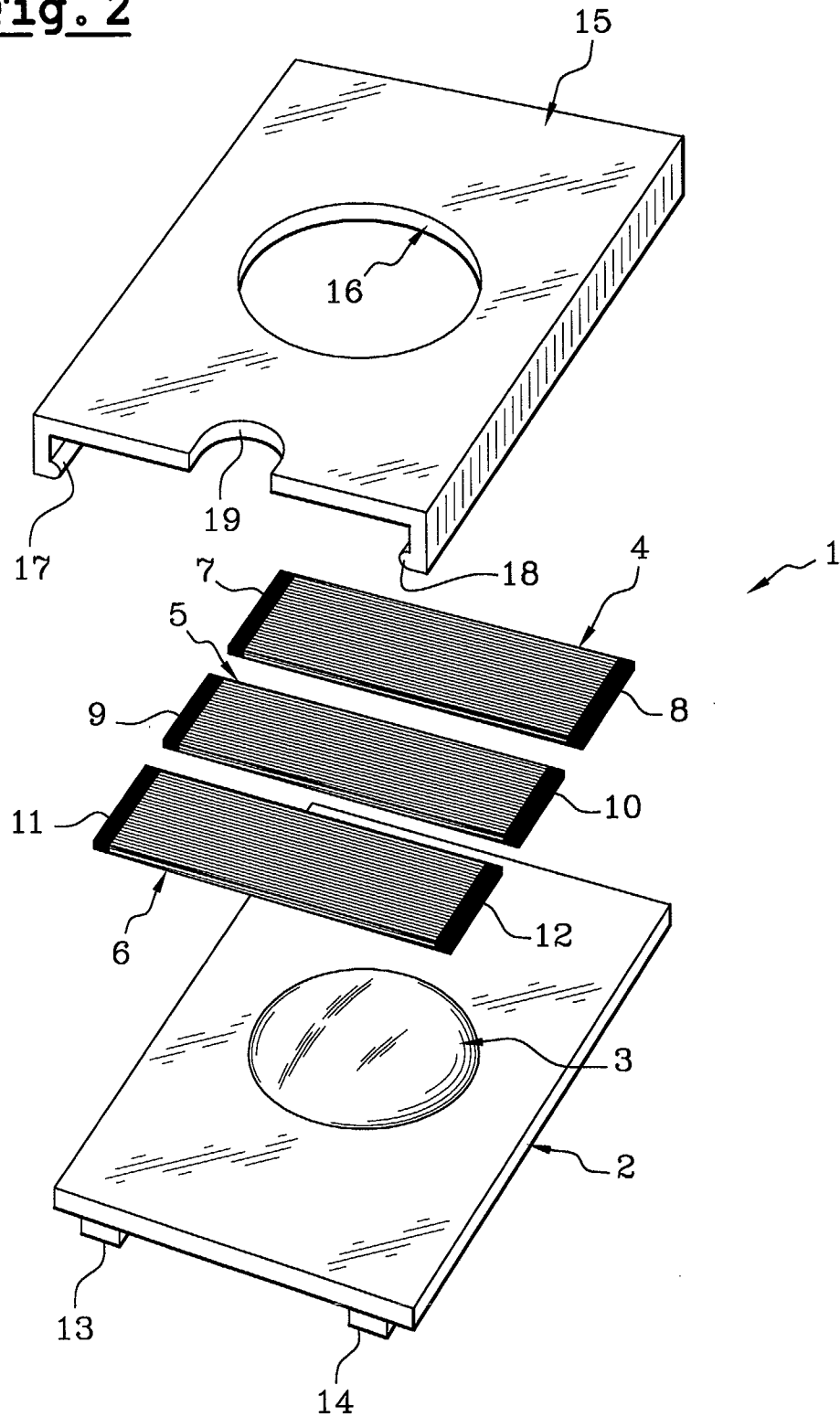


Fig. 2





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 02 29 2202

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.CI.7)
D, A	US 5 647 485 A (VERRANGIA THOMAS V) 15 juillet 1997 (1997-07-15) * figures 7-9, 14, 18 *	1, 2, 5, 16	A45D44/00 A47F7/00 G09F5/00
A	US 650 630 A (CHAMBERLAIN, K.W.) 29 mai 1900 (1900-05-29)		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CI.7)
			A45D A47F G09F
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		15 janvier 2003	Hinrichs, W
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03/02 (P04/002)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 02 29 2202

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

15-01-2003

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 5647485 A	15-07-1997	CA 2208572 A1	24-07-1997
		GB 2312775 A ,B	05-11-1997
		WO 9725908 A1	24-07-1997
US 650630 A		AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82